



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N° 33

OBJET :

**CONVENTION DE
FINANCEMENT
ENTRE VICHY
COMMUNAUTE ET
L'AGENCE
D'URBANISME
CLERMONT
METROPOLE**

ANNEE 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article 1612-12,

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 3 octobre 2022

Publiée ou notifiée
le : 3 octobre 2022

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 décidant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier au sein de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2012 approuvant les statuts de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole approuvés à l'assemblée générale constitutive du 21 janvier 1998, modifiés et adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2012, et l'adhésion de la Communauté d'Agglomération en qualité de membre de droit,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2015 relatif à la convention 2015 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 relatif à la convention 2016 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017 relatif à la convention 2017 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 relatif à la convention 2018 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 relatif à la convention 2019 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n°16 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 relatif à la convention 2020 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 36 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 relatif à la convention 2021 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Considérant l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de s'appuyer sur les compétences et les potentialités offertes par l'Agence d'Urbanisme et ainsi de bénéficier de son expertise,

Considérant la convention de financement entre Vichy Communauté et l'Agence d'Urbanisme définissant les modalités du concours financier de Vichy Communauté (1.80 €/habitant montant inchangé par rapport à 2016) au fonctionnement de l'Agence pour la réalisation de son programme mutualisé au titre de l'année 2022,

Considérant les adhésions supplémentaires à la plateforme Observation et Stratégie Economique « OSE Clermont », d'une part, et à l'Observatoire du Tourisme, d'autre part,

Propose au Conseil Communautaire :

➤ D'approuver la convention de financement entre Vichy Communauté et l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole jointe en annexe, définissant le montant de la participation financière de Vichy Communauté, au titre de l'année 2022, de 161 560 € qui sera versée comme suit :

- Un versement de 80 780 € à la signature de la convention,
- Un versement de 80 780 € en octobre 2022.

➤ De donner mandat au Président ou son représentant pour signer la convention de financement, ci-annexée.

➤ Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDERIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 3 octobre 2022
10:57:29

CONVENTION PARTENARIALE 2022

Entre d'une part,

La communauté d'agglomération Vichy Communauté, sise 9 place Charles de Gaulle à Vichy (03209), représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA, agissant en qualité de Président, ci-après dénommée "Vichy Communauté"

Et d'autre part,

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, dont le siège est situé 68TER avenue Édouard Michelin à Clermont-Ferrand (63100), représentée par Monsieur Grégory BERNARD, Président, ci-après désigné « l'Agence »

Préambule

L'Agence, créée en 1998 sous la forme d'Association Loi de 1901, permet que soient menées études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres au titre de l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme qui spécifie les missions des agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions « *de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques, de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine, d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines* ».

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale définissent chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé pour lequel ils sollicitent, de leurs différents membres, le versement de cotisations ou de subventions permettant la réalisation de leur programme.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre selon lequel le montant de la subvention annuelle de Vichy Communauté est consacré à la mise en œuvre du programme de travail global mutualisé de l'Agence.

Il est rappelé que les compétences de l'Agence couvrent des missions permanentes d'observation, de prospective, d'études, d'animation et d'accompagnement des adhérents dans les domaines du développement du projet urbain, du développement social, de l'environnement, du domaine économique, de l'aménagement du territoire, des déplacements, et sur les grands dossiers. Il est rappelé que les charges de l'Agence sont assumées par les membres de l'Agence grâce aux subventions sollicitées auprès de tous les membres sur la base du programme mutualisé d'activité.

Le montant de la subvention de Vichy Communauté, ainsi que les subventions des autres collectivités, de l'État et organismes adhérents contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence. La subvention de Vichy Communauté est ainsi arrêtée annuellement.

Article 2 : Contenu du programme de travail

L'Agence sera chargée de l'application du programme annuel mutualisé. Cette année le programme de travail mutualisé a été formalisé en 8 champs d'intervention afin de répondre au mieux au contexte interne de l'agence (redéfinition du projet Agence acté par les élus) et au contexte des adhérents de l'agence. En annexe n°1, le programme partenarial 2022 détaillé voté aux instances :

1. Se réinventer
2. Planifier
3. Ménager l'espace
4. Se loger
5. Inclure
6. Se nourrir
7. Se développer
8. Se connecter

Au sein du programme partenarial annuel d'actions mutualisées, pour lequel Vichy Communauté bénéficiera de l'accès aux travaux de l'Agence et notamment des observatoires, celle-ci interviendra plus particulièrement en 2022 sur les dossiers suivants :

1. Appui au suivi et à l'évaluation des projets de territoire de Vichy et Vichy Communauté
2. Accompagnement sur l'Étude logements vacants Vichy Communauté
3. Observatoire de Stratégie économique (OSE éco) :
 - a. Expertise sur les industries du futur (sous le pilotage du Pôle métropolitain)
 - b. Baromètre économique Vichy Communauté : chiffres clés.
 - c. Publication biannuelle de l'évaluation quantitative du foncier disponible sur le périmètre de Vichy Communauté
 - d. Suivi de l'étude plan guide Montpertuis-Palazol
4. Observatoire Tourisme
5. Défi Allier du Pôle métropolitain : diffusion des méthodes et résultats des observations des usages et fréquentations en bord d'Allier et mise en tourisme de la rivière par la coordination des projets de pôles de service et d'animation en bord d'Allier (lieux de baignade, maisons de site)
6. Défi mobilité du Pôle métropolitain : schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise
7. Accompagnement sur l'Étude revitalisation Centre-bourgs Vichy Communauté
8. Organisation d'une visite sur le thème « ville au service du sport, sport au service de la ville » dans le cadre du Club Ville et Aménagement

Article 3 : Participation financière

Vichy Communauté apporte son concours financier au fonctionnement de l'Agence pour la réalisation de son programme mutualisé, sur la base d'une contribution de 1,80 € par habitant. Les données démographiques publiées par l'INSEE au 1er janvier 2022 précisent que la population du territoire de Vichy Communauté s'élève à **84 755** habitants.

La participation 2022 de Vichy Communauté à l'Agence d'Urbanisme est donc de :

- Programme mutualisé152 559 € arrondi à 152 560.00 €
- Animation de l'Observatoire Stratégie Economie (OSE),..... 5 000.00 €
- Animation de l'Observatoire du Tourisme porté par l'Agence..... 4 000.00 €

La participation 2022 de Vichy Communauté à l'Agence d'Urbanisme est de **Cent soixante et un mille cinq cent soixante euros (161 560.00 €)**.

Article 4 : Modalités de règlement

Vichy Communauté procédera au versement de la contribution selon les modalités suivantes :

- Un versement de 80 780 € à la signature de la convention ;
- Un versement de 80 780 € en octobre 2022 ;

Le versement sera effectué sur le compte bancaire de l'observatoire ouvert au nom de CLERMONT METROPOLE Agence d'urbanisme et de développement :

IBAN	FR76 1871 5002 0008 7794 3200 857	BIC	CEPAFRPP871		
Banque	18715	Guichet	00200	Compte	08779432008
Clé	57	Domiciliation	CE AUVERGNE LIMOUSIN		

Article 5 : Modes opératoires

L'Agence est chargée de l'application du programme annuel mutualisé et global défini par son Conseil d'Administration.

L'Agence assure la diffusion des analyses et documents qu'elle réalise conformément aux instructions des organismes qui participent à son financement. L'Agence est soumise au contrôle prévu par les lois et règlements au titre d'association bénéficiaire de subventions publiques. Elle s'engage, à ce titre, à fournir à Vichy Communauté un rapport général d'activités, les comptes et bilans certifiés de l'année 2021, ainsi que tous justificatifs et tous documents budgétaires et comptables qui pourront lui être demandés.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature et est conclue pour l'année 2022.

Fait à Vichy, le 3 octobre 2022

Le Président de Vichy Communauté	Le Président de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
Frédéric AGUILERA	Grégory BERNARD

Annexe 1 : programme partenarial mutualisé 2022



PROGRAMME PARTENARIAL 2022

Assemblée Générale Ordinaire 14/04/2022

AXES	PROJETS	JOURS
SE REINVENTER	Construction du projet d'agence	200
	Structuration et animation du réseau des adhérents de l'Agence et du programme partenarial	100
	Réflexion sur l'optimisation de l'administration et le traitement des données - dont mutualisation d'échelle régionale URBA4	50
	Conception et déploiement d'une fonction de veille, capitalisation, sensibilisation et débat des savoirs territoriaux et prospectifs	200
	Préfiguration et structuration d'un réseau d'expertise scientifique	40
	Participation aux réseaux nationaux FNAU et régionaux URBA4 (participations clubs, journées, Réunions)	100
	Préfiguration d'un observatoire environnemental (biodiversité)	30
	Réalisation d'un Atlas prospectif d'échelle régionale - URBA4	60
	Contribution au programme de recherche POPSU 2 - Métropoles	40
	Préfiguration d'une mission photographique prospective pour 2023	10
	Enquête prospective sensible sur l'attachement commun au territoire	20
PLANIFIER	Demain le Grand Clermont - Démarche prospective	70
	Préfiguration partenariale agence mission SCOT 2023	15
	Projet de territoire THIERS DORE ET MONTAGNE	70
	Suivi / évaluation du projet de territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	30
	Suivi et évaluation des projets de territoire de Vichy Ville et Vichy Communauté	70
	Contribution au Club PLU - URBA4	15
	Animation du volet pédagogique PLU METROPOLE (PLUM)	15
	ORT CAM - convention et déclinaisons préopérationnelles sur le volet urbanisme favorable à la santé (ARS-URBA4)	60
	Appui à l'animation du réseau DDT63 Petites villes de demain	15
	Valorisation des travaux sur les îlots de chaleur urbains et préfiguration d'un travail prospectif sur la qualité de vie urbaine et changement climatique	20
	Etude Trames vertes et bleues dans le SRADETT - URBA4	5
	Suivi des projets urbains GOU ST-JEAN + EUROPLAN AULNAT	10
MENAGER L'ESPACE	Conception et animation d'une réflexion prospective partenariale ZAN et modèle de développement Territorial	60
	Etude d'identification des Fiches - Thiers Dore et Montagne	80
	Etude d'identification des Fiches - Riom Limagne et Volcans	5
	URBA 4-ADEME - Outil Trajectoire 2 degrés	10
	Etude de faisabilité sur un Organisme Foncier Solidaire - Phase préliminaire	33
SE LOGER	Observatoire Habitat (OH) - Observation métropolitaine CAM	60
	AMI Logement d'abord - Observatoire Habitat (OH) - Demande sociale	21
	Observatoire Habitat (OH) - Observation permanente	10
	Observatoire Local des Loyers (OLL) socle	121
	Observatoire Local des Loyers (OLL) / Etude thématique (passoires thermiques)	65
	AMI Logement d'abord - Observatoire du sans-abrisme et mission squat	31
	Etude Logements vacants - VICHY	30
	Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) : Déclinaison du volet lutte contre la vacance	35
	Etude sur l'habitat des seniors à Riom Limagne et Volcans	20
	Ateliers Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) - URBA4/DREAL	10
	Etude de faisabilité sur la délégation des aides à la pierre	10

AXES	PROJETS	JOURS
INCLURE	Notre Observatoire Urbain et Social (NOUS) - socle	220
	Préfiguration positionnement sur nouveau contrat de ville	20
	NPNRU - outil cartographique de suivi	31
	NPNRU - Suivi et évaluation du protocole	20
SE NOURRIR	Projet alimentaire territorial (PAT) - Portrait du système alimentaire	66
	Etude sur l'aide Alimentaire dans le Puy-de-Dôme - PRECARITE ALIMENTAIRE	37
	Etude sur l'aide Alimentaire dans le Puy-de-Dôme - Poursuite animation (DDTES)	10
SE DEVELOPPER	Préfiguration d'une étude sur les métabolismes économiques de la Métropole et de son aire d'influence	15
	Préfiguration d'une étude sur les métabolismes énergétiques de la Métropole et de son aire d'influence	15
	Accompagnement Défi Allier	200
	Observatoire Stratégie Economie (OSE)- Etude Actions Industrie 4.0	105
	Observatoire Stratégie Economie (OSE) - SOCLE	33
	Observatoire du Tourisme (socle + enquête clientèle + expertise Tourisme gourmand)	100
SE CONNECTER	Préfiguration d'une réflexion sur les mobilités et connectivité.... Incluant ODM	18
	Accompagnement de la Métropole sur la logistique urbaine durable	10
	Accompagnement Plan de circulation et stratégie stationnement	7
	Desserte Nord-Est Métropole : mission d'expertise	10
	Suivi enquête mobilité EMC2	30
	Accompagnement à la réalisation du programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire Clermontoise	70
	Suivi des études INSPIRE	5
	URBA4-Mobilité innovante	17
	Accompagnement de la stratégie de développement de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne	10
	Suivi de la mise en œuvre du PDU	30
	Zone à Faibles Emissions (ZFE)	10
	Gare routière – suivi étude de faisabilité	14
	TOTAL PROGRAMME MUTUALISE	
ADMINISTRATION SUPPORT	Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne - Administration, Animation	150
	AGENCE : Administration / Management de la structure	370
	Communication Agence : rapport d'activités, site internet, newsletter, réseaux sociaux	462
	Temps interne Agence : réunions collectives, mise à jour de Bubble Plan, Eurécia, entretien professionnel, présentation aux nouveaux arrivants....	60
	Informatique : maintenance et gestion	150
	Logistique / Moyens généraux / Documentation	128
	Formation / Séminaires, conférences, journées thématiques	125
	Fonction de délégués du personnel	46
TOTAL FONCTIONS ADMINISTRATION-SUPPORT		1491
TOTAL PROGRAMME MUTUALISE + ADMIN ET SUPPORTS		4423
nombre de jours travaillés 2022 (ETP)		4723
Réserve pour programmation partenariale mi-parcours		-300

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE VICHY
COMMUNAUTE ET L'AGENCE D'URBANISME CLERMONT METROPOLE -
ANNEE 2022

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 03/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPT2022_33

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_33-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 33.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_33-DE-1-
1_1.pdf)